

OBJET : HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DES QUATRE ÉTABLISSEMENTS DU RÉSEAU DES PISCINES (ROBERT PRÉAULT À CHELLES, EMERY À EMERAINVILLE, ARCHE GUÉDON À TORCY, VAIRES-SUR-MARNE) POUR LES VACANCES SCOLAIRES DE PRINTEMPS 2024

LE PRESIDENT,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT La nécessité de modifier les horaires d'ouverture au public pendant les vacances scolaires de printemps 2024,

ARRETE

ARTICLE 1 Les horaires d'ouverture des quatre équipements du Réseau des Piscines pendant les vacances scolaires de printemps du lundi 8 avril 2024 au dimanche 21 avril 2024

Fermeture de la caisse : 40 minutes avant les horaires indiqués ci-dessous

Evacuation des bassins : 20 minutes avant les horaires indiqués ci-dessous

PISCINE ROBERT PREAULT A CHELLES

Du lundi 8 au dimanche 21 avril 2024

- Lundi : 12h00-14h00 / 15h00-21h00
- Mardi : 12h00-14h00 / 15h-19h00
- Mercredi : 10h00-14h00 / 15h-19h00
- Jeudi : 12h00-14h00 / 15h-19h00
- Vendredi : 10h00-14h00 / 15h-19h00 (*)
- Samedi : 9h00-12h00 / 14h00-19h00
- Dimanche : 9h00-13h00

(*) Fermeture de la piscine le vendredi 19 avril 2024

PISCINE D'EMERY A EMERAINVILLE

Du lundi 8 au dimanche 21 avril 2024

- Lundi : 10h00-14h00 / 15h-19h00
- Mardi : 10h00-14h00 / 15h-19h00
- Mercredi : 11h30-14h00 / 15h00-19h00
- Jeudi : 10h00-14h00 / 15h00-19h00
- Vendredi : 11h30-14h00 / 15h00-19h00
- Samedi : 09h00-12h00 / 14h00-19h00
- Dimanche : 9h00-13h00

PISCINE ARCHE GUEDON A TORCY

Du lundi 8 au dimanche 21 avril 2024

- Fermée pour vidange et travaux

PISCINE DE VAIRES-SUR-MARNE

Du lundi 8 au dimanche 21 avril 2024

- Lundi : 10h00-14h00 / 15h-19h00
- Mardi : 10h00-14h00 / 15h-19h00
- Mercredi : 11h30-14h00 / 15h00-19h00
- Jeudi : 10h00-14h00 / 15h00-19h00
- Vendredi : 11h30-14h00 / 15h00-19h00

- Samedi : 09h00-12h00 / 14h00-19h00
- Dimanche : 9h00-13h00

ARTICLE 2 Madame la Directrice Générale des Services de la Communauté d'agglomération de Paris-Vallée de la Marne est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, 77000 Melun, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Torcy, le 22 mars 2024

Pour extrait conforme au Registre des arrêtés
Transmis à la Préfecture de Melun le : 22 mars 2024
Identifiant de télétransmission : 77-200057958-20240322-26774-AR-1-1
Publié ou notifié le : 22 mars 2024

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Le Président,
Guillaume LE LAY-FELZINE